



Kerval CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

RÉUNION BUREAU
Mardi 18 Février 2020

DOSSIER Ti VALO
Vers un accord GUYOT/KERVAL ?

1. RAPPEL DU LITIGE Kerval ET GUYOT SUR LE CONTRAT Ti VALO :

- 1.1. Historique des échanges
- 1.2. Nature des discussions
- 1.3. Les Réponses de Kerval
- 1.4. Situation février 2020 : vers un accord Kerval/GUYOT ?

2. REMISE EN PERSPECTIVE DU CONTRAT // SITUATION NATIONALE ET REGIONALE // OUTIL Ti VALO

- 2.1. Trajectoire TGAP et impacts visibles en 2020
- 2.2. Précisions sur l'écoulement des CSR aujourd'hui
- 2.3. Conséquences sur Ti Valo à court terme
- 2.4. Horizons Ti Valo 2021-2023-2025

3. BASES DE L'ACCORD POTENTIEL

- 3.1. Les grands principes

4. PRECISIONS SUR LA SITUATION Ti VALO 2019

- 4.1. Bilan activités Ti Valo 2019
- 4.2. Perception Kerval de l'exploitation version 2019
- 4.3. Les sujets nécessitant une réponse rapide
- 4.4. Les études en cours sur le sujet : Euréka, Sage, Etude Planguenoual

5. MESURES DES RISQUES ENGENDRES PAR UN ACCORD SUR LES BASES PROPOSEES

- 5.1. Comparatif scénarios 2020 selon tonnages entrants – selon accord /non-accord
- 5.2. Conséquences immédiates d'un non-accord à court terme
- 5.3. Conséquences d'un accord à horizon 2021 – 2023

6. INTERVENTION DE GILLES LE FICHOUS, GUYOT ENVIRONNEMENT SUR SA VISION DE L'ACCORD PROPOSE ET LES CONSEQUENCES D'UN ECHEC DES DISCUSSIONS

7. DECISIONS DES ELUS AUTOUR DE 3 ALTERNATIVES

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

1.

RAPPEL DU LITIGE KERVAL ET GUYOT SUR LE CONTRAT Ti VALO

Mardi 18 février 2020

Réunion Bureau

Le contrat d'**EXPLOITATION** Ti Valo, signé en novembre 2014 et à échéance en juin 2024, inclut les prestations suivantes :

- **Traitement des déchets verts depuis 10/2014**
- **Traitement des Omr** du secteur de Saint-Brieuc jusqu'à la fermeture de l'UVO + transfert suite à fermeture : **11/2015**
- **Tri des encombrants, DIB, Refus TMB et CS depuis le 21/06/2017**

LES DIFFÉRENDS AVEC L'EXPLOITATION ONT TRAIT :

- **NON PAS** sur le volet PROCESS estimé par Kerval/Guyot/Aktid comme permettant d'atteindre les performances de captage des produits susceptibles d'être valorisées,
- **NON PAS** sur les Tarifs de tri à verser à l'exploitant sur les flux : encombrants, refus TMB, refus CS, déchets des activités économiques et déchets d'ameublement,
 - **NON PAS** sur les charges liées au personnel alloué ou à la maintenance à effectuer,

**MAIS BIEN SUR LES MONTANTS CONTRACTUELS D'ÉCOULEMENT
DES MATIÈRES SORTANTES BOIS B ET CSR //**

HISTORIQUE DES

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

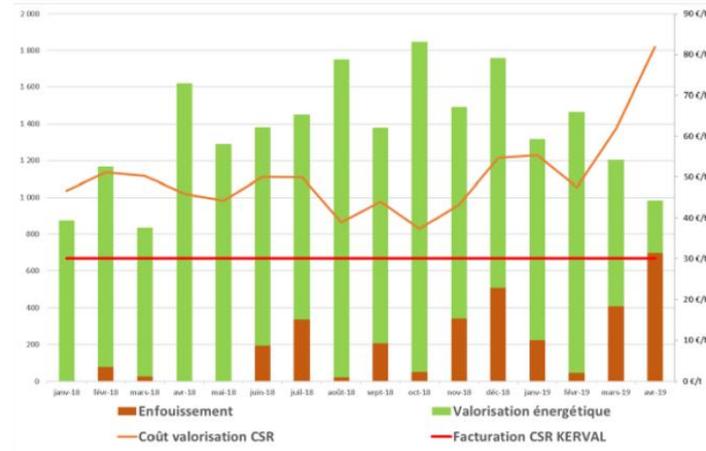
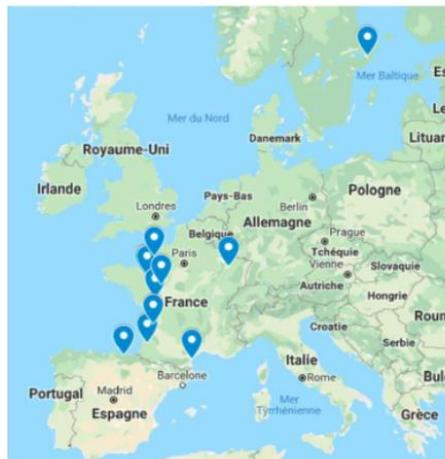
ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

BASE CONTRACTUELLE 2014 : engagement de l'exploitant sur u

- CSR = 30 €/t sortante
- Bois = 15,50 €/t sortante

- **PRINTEMPS 2018** , lors de la remise des rapports d'activité :
 - **BOIS** : « Le prix moyen transport traitement pour les 6 premiers mois est de **25,40€/T**, soit un surcoût sur le premier semestre de 38 k€ »
 - **CSR** : « Le prix moyen transport traitement pour les 6 premiers mois est de **46,86€/T**, soit un surcoût sur le premier semestre de 89 k€ »
- **PRINTEMPS 2019** , lors de réunions BILAN + présentation Bureau du 3 juin 2019 :
 - **CSR** : « Projection à hauteur de 1 029 456 € de coûts évacuation CSR supportés par Guyot pour l'année 2019 »

Moyenne 2018	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019
46,0 €/t	55,4 €/t	47,6 €/t	61,8 €/t	82,6€/t	65,1 €/t



HISTORIQUE DES

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

BASE CONTRACTUELLE 2014 : engagement de l'exploitant sur un t

- CSR = 30 €/t sortante
- Bois = 15,50 €/t sortante > **25, 50 €/t à partir du 01/2019 – AVENANT 07/2019**

- AUTOMNE 2019 – 24 octobre 2019 : lettre d'avocat à destination de KERVAL :

1. « *Ma cliente (la société GEVE) demande donc que les prix des CSR reflètent les coûts réels, à savoir un prix actuel moyen pondéré pour 2019 de 76.22 € selon tableau certifié joint* ».
2. « *Kerval exige des apports extérieurs de Guyot en tentant de lui imposer une redevance pénalité, qui plus est non prévue contractuellement, alors que l'accueil de tonnages supplémentaires aggrave nécessairement le bouleversement économique du contrat* »

➤ **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS D'APPORTS DE 20 000 t/an
A HAUTEUR DE 17,68 €/t**

« Ma cliente étant face à une situation d'urgence, j'ai reçu pour instruction de prendre toutes mesures y compris judiciaires propres à assurer la sauvegarde de ses droits ».

De façon synthétique, hors les discussions lors des réunions d'exploitation, KERVAL a répondu officiellement aux injonctions de Guyot Environnement par 4 fois :

- **Courrier recommandé Kerval en date du 30/07/2018** : proposition du syndicat de majoration des tonnages de CSR pris en charge par l'exploitant à hauteur de 50 €/t sortante pour les tonnes de CSR produite au-dessus de 14 250 t/an.
- **Echanges réunion exploitation Printemps 2019** : proposition de majoration à hauteur de 45 €/t sortante des flux CSR et revalorisation du tarif bois B.
- **Proposition avenant Juillet 2019//après vote CS 17/06/2019** : majoration de 10 €/t sortante de Bois B + 15 €/t sortante de CSR au-delà des tonnages contractuels produits + augmentation des tarifs pour les flux compliqués à trier (Mobilier)
 - **Validé GUYOT : Bois B + mobilier mais refus CSR**
- **Réponse juridique (cabinet ARES) au courrier d'avocat GUYOT – 17/12/2019**

PRECISIONS SUR LA REPONSE DE L'

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

- Réponse juridique (cabinet ARES) au courrier d'avocat GUYOT – 17/12/2019 :
 - **1^{er} courrier signé par Thierry BURLLOT à destination de l'avocat GUYOT :**
 - conteste la possibilité contractuelle pour GUYOT de réviser les prix d'écoulement des CSR à la hausse et nie l'éventualité pour GUYOT de saisir le juge administratif sur le fondement de la théorie de l'imprévision.
 - sur le volet « engagement d'apport à hauteur de 20 000 t/an » - (6 500 t en 2019), il est rappelé l'ensemble des pièces signées par le co-contractant actant la mise en place d'un tel dispositif.
 - **2^e courrier d'avocat à avocat**, indiquant la volonté de Kerval de poursuivre les négociations d'adaptation du contrat à la réalité des surcoûts supportés par l'exploitant, dans la mesure où ces ajustements n'entraînent pas une augmentation du déficit d'exploitation généré en 2018 et 2019 (1 Million d'euro/an) .

QUELLES POURRAIENT-ÊTRE LES BASES D'UN ACCORD PROFITABLE POUR LES DEUX PARTIES ?

- Guyot demande deux choses :

- Revalorisation du tarif d'évacuation du CSR à hauteur d'une moyenne de 70 €/t
- Fin de l'engagement d'apport à hauteur de 20 000 t/an payé à 17,68/t entrante = 350 000 €/an

- KERVAL répond :

- **OK sur revalorisation PROVISOIRE,**
- **Accord sur fin d'engagement d'apport** à hauteur de 20 000 t/an,

> Sous deux conditions :

- ✓ **Augmentation des tonnages entrants** sur l'installation permettant d'amortir le surcoût CSR (pas accepté par Guyot jusqu'à présent)
- ✓ **Maîtrise du déficit d'exploitation à hauteur maximum de 1 million d'euros/an** avec perspective d'amélioration sur 3 ans.

COMMENT EST-CE

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

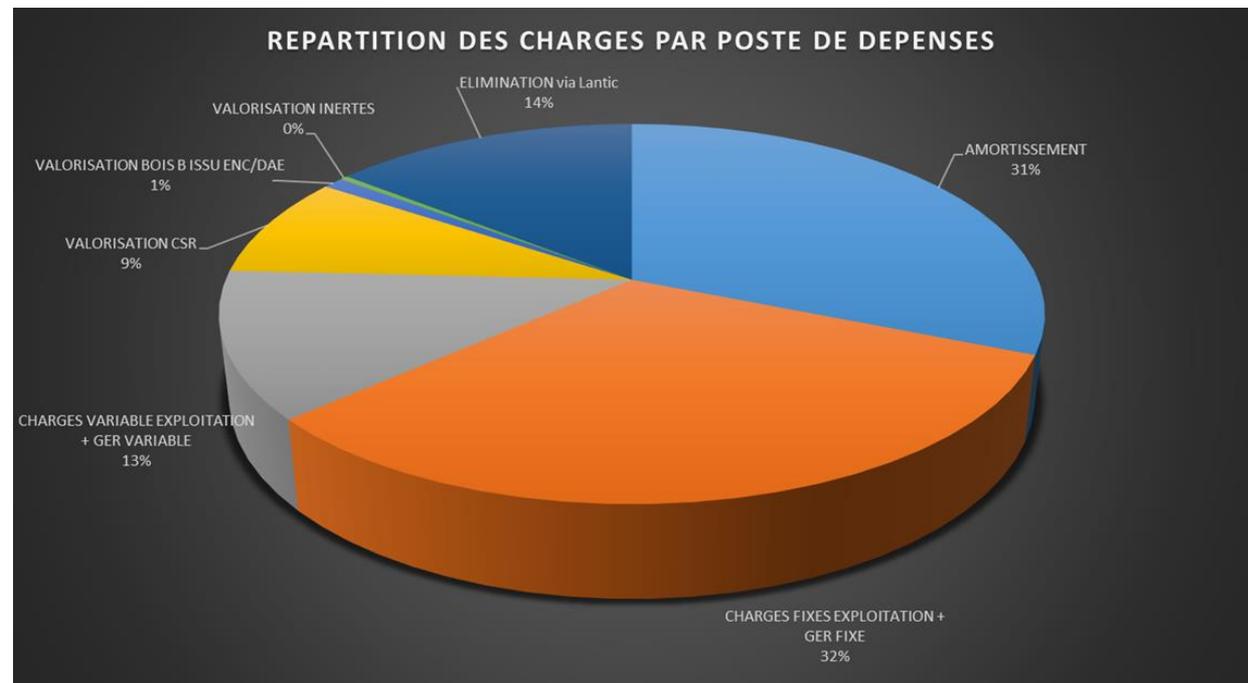
RESULTATS 2019

	RECETTES	COUTS
AMORTISSEMENT		1 642 860,50 €
CHARGES FIXES EXPLOITATION + GER FIXE		1 935 578,39 €
CHARGES VARIABLE EXPLOITATION + GER VARIABLE		719 807,00 €
VALORISATION CSR		380 835,00 €
VALORISATION BOIS B ISSU ENC/DAE		80 093,95 €
VALORISATION INERTES		31 221,60 €
ELIMINATION via Lantic		- €
ELIMINATION déclassé via Gueltas		307 510,17 €
ELIMINATION refus TMB via Gueltas		625 916,37 €
DETOURNEMENT		243 600,00 €
RECETTES MATIERES METAUX/PLASTIQUES	245 450,89 €	
RECETTES MAT AUTRES/SOUTIENS CITEO	164 532,21 €	
REDEVANCE GUYOT/UTILISATION DU CENTRE	288 400,00 €	
TOTAL	698 383,10 €	5 967 422,98 €
COUT ANNUUEL	5 269 039,88 €	
PRIX DE REVIENT A LA TONNE ENTRANTE	143,57 €	

3 600 000 € de charges fixes = 60 % des coûts d'exploitation

CONSEQUENCES en €/t de ces deux lignes de dépenses :

- 30 000 t entrantes = 120 €/t entrante
- 45 000 t entrantes = 80 €/t entrante
- 60 000 t entrante = 60 €/t entrante



Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

2.

REMISE EN PERSPECTIVE DU CONTRAT // SITUATION NATIONALE ET REGIONALE

Mardi 18 février 2020

Réunion Bureau

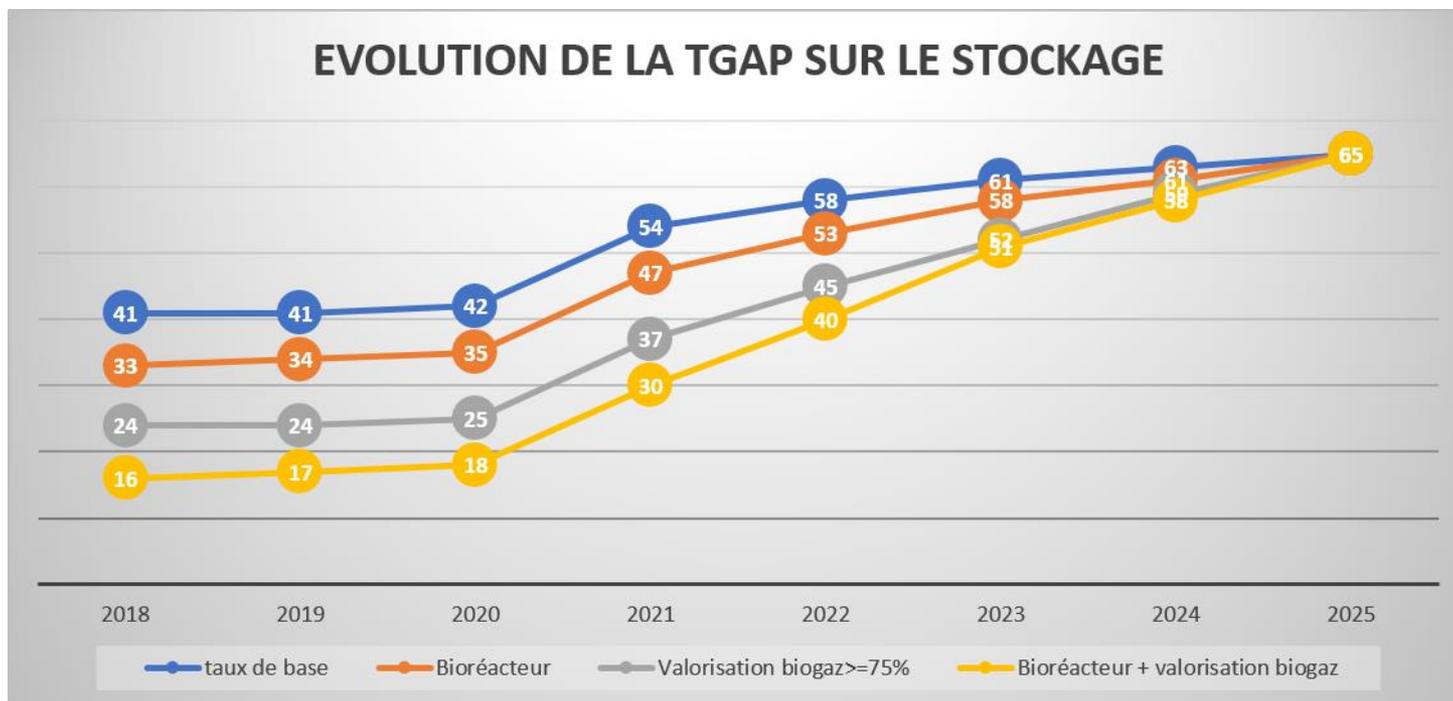
TRAJECTOIRES TGA

Envoyé en préfecture le 25/02/2020
 Reçu en préfecture le 25/02/2020
 Affiché le 28/02/2020
 ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

1. Rappel des objectifs réglementaires et régionaux :

		OBJECTIFS REGLEMENTAIRES APPLIQUES AU PLAN	OBJECTIFS REGIONAUX COMPLEMENTAIRES
P	STOCKAGE DNDNI	Réduction du stockage des déchets non dangereux non inertes admis en installation Réduction de 30% en 2020, et 50% en 2025, par rapport à 2010	Zéro enfouissement en 2030 sauf pour les déchets de situations exceptionnelles

2. Rappel de l'évolution de la fiscalité TGAP enfouissement 2018 - 2025



3. Le coût de l'enfouissement (hors transport) en Bretagne en 2020 :

En 2018, le tarif d'enfouissement se situait à hauteur de 70 €/t entrante incluant 16 € de TGAP pour les sites comme Gueltas ou Changé qui disposaient d'une valorisation du Biogaz :

- **En 2019**, le coût de l'enfouissement a pris 18 € dont 1 € de TGAP
- **En 2020**, il a encore été revalorisé de 12 € dont 1 € de TGAP

En cause, les restrictions des DREAL d'aller au-delà des quotas autorisés + charges nouvelles avec taxe foncière mises en place sur les sites.

- **Soit en 2020 = 100 €/t enfouis (hors transport) alors même que les hausses de TGAP n'ont pas encore eu lieu**

► Coût de l'enfouissement des refus de tri en ISDND (Source : KPMG mandaté par FEDEREC)

Évolution en €/t	Variation pondérée de l'indice
Entre oct. 2019 et jan. 2020	
Auvergne Rhône-Alpes	+12.8
Bourgogne Franche-Comté	+11.4
Bretagne	+12.0
Centre-Val de Loire	+7.3
Grand-Est	+9.4
Hauts-de-France	+13.2
Ile-de-France	+8.9
Normandie	+16.1
Nouvelle-Aquitaine	+12.3
Occitanie	+11.4
Pays de la Loire	+10.8
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	+25.4

SELON LA FNADE ET FEDEREC, LA TRAJECTOIRE ATTENDUE EN 2025 EST CELLE D'UN COÛT DE L'ENFOUISSEMENT AUTOUR DE 170 €/T ENTRANTE.

Aujourd'hui, la France produit autour de 450 000 t de CSR/an pour une capacité de consommation de l'ordre de 250 000 t via les cimenteries et la seule chaudière CSR connue, à savoir celle de SECHE à Changé.

C'est pourquoi, l'ADEME, suite aux échecs des appels à projets 2016 et 2018 a décidé de relancer deux AAP fin 2019 et début 2020 afin de développer définitivement la filière.



L'agence s'appuie sur les travaux du Comité Stratégique de la Filière « Transformation et Valorisation des Déchets », dont le **contrat** a été signé le 18 janvier 2019 entre **le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de l'Économie et des Finances et la filière de valorisation des déchets**. Celui-ci s'engage dans le développement de la filière industrielle des combustibles solides de récupération (CSR), à travers 14 projets répartis sur le territoire.

> À L'HORIZON 2023-2025, CAPACITÉ D'ACCUEIL DE CES 14 PROJETS = 970 000 T.

IMPACT SUR TI VALO EN

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE



L'UNITÉ DE TRI ET DE VALORISATION MATIÈRE & ÉNERGIE TI VALO

Historique

2014 Attribution du marché public "conception, réalisation, exploitation" de l'unité des Châtelets à l'entreprise Guyot Environnement en juillet
Démarrage du marché effectif au 1^{er} novembre.

2015/2017 Déconstruction du process de compostage précédent. Agrandissement des bâtiments d'exploitation et mise en place du nouveau process.

2017 Juin : mise en service industrielle des 2 ateliers de tri.

Octobre : inauguration de la nouvelle unité dans le cadre du Recyclage en fête 1^{ère} édition.



Fiche d'identité

Exploitant :
Guyot Environnement
Marché à échéance : 21/06/2024

Capacité nominale :
65 000 t/an

Flux entrants :
> Encombrants
> Refus de tri et de compostage
> Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :
> Plastiques, papier-carton, Métaux
> Bois
> Combustibles Solides de Récupération
> Gravats/inertes
> Refus

Chiffres clés

42
EMPLOIS

+ DE
20kt
DE CSR
PRODUITS
DONT BOIS B

80%
TAUX DE VALORISATION GLOBALE
DONT 40% DE CSR

Dans l'attente des sorties CSR au niveau français, la seule alternative aujourd'hui reste l'exportation :

- Espagne
- Belgique
- Suède : solution privilégiée par GUYOT en 2020 à hauteur de 90 €/t évacuée

C'est pourquoi, il semble illusoire de penser qu'il y aura une nette amélioration des résultats financiers de l'exploitation Ti Valo avant cette échéance de 2023-24.

Tarif de revient 2019 = 160 €/t entrante pour 30 000 t entrante + 6 500 t (Guyot)

Seule alternative : accepter l'export et accueillir plus de tonnages. Nombreuses sollicitations pour 2021.

PAR CONTRE, DÈS L'OUVERTURE DE CAPACITÉS D'ÉCOULEMENT EN BRETAGNE (2 PROJETS EN COURS POUR 70 000 T), L'EXPLOITATION POURRA ACCUEILLIR JUSQU'À 90 000 T DE DÉCHETS/AN.

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

3.

BASES DE L'ACCORD POTENTIEL

Mardi 18 février 2020

Réunion Bureau

Les principes d'un potentiel accord sont les suivants :

- 1. Revalorisation du tarif d'écoulement des CSR**, afin de garantir un tarif moyenné autour de 70 €/t sortante :
 - Majoration de 15 €/t sortante pour les flux KERVAL soit 45 €/t sortante
 - Majoration de 60 €/t sortante pour les flux EXTERIEURS

- 2. Fin de l'engagement d'apports de 20 000 t/an** par l'exploitant **MAIS** maintien d'une redevance à hauteur de 17,68 €/t comme actuellement

- 3. Acceptation d'accueil de tonnages complémentaires pour KERVAL, jusqu'à :**
 - 40 000 t sur la ligne des secs contre 30 000 t actuellement
 - 15 000 t sur la ligne des humides comme aujourd'hui

... en contrepartie d'une **majoration des charges fixes de 200 000 €/an** pour couvrir les frais de personnel complémentaires pour les 10 000 t demandés

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

4.

PRECISIONS SUR LA SITUATION Ti VALO 2019

Mardi 18 février 2020

Réunion Bureau

Soit un déficit d'exploitation = 1 200 000 € qui correspond au différentiel entre recettes des tarifs adhérents et extérieurs par rapport au prix de revient actuel de l'installation comprenant :

	RECETTES	COUTS
AMORTISSEMENT		1 627 640,79 €
CHARGES FIXES EXPLOITATION + GER FIXE		1 969 923,59 €
CHARGES VARIABLE EXPLOITATION + GER VARIABLE		709 787,00 €
VALORISATION CSR		284 686,74 €
VALORISATION BOIS B ISSU ENC/DAE		60 396,74 €
VALORISATION INERTES		41 177,91 €
ELIMINATION via Lantic		- €
ELIMINATION déclassement via Gueltas		288 307,51 €
ELIMINATION refus TMB via Gueltas		567 258,83 €
DETOURNEMENT		273 007,81 €
RECETTES MATIERES METAUX/PLASTIQUES	168 557,60 €	
RECETTES MAT AUTRES/SOUTIENS CITEO	126 392,68 €	
REDEVANCE GUYOT/UTILISATION DU CENTRE	353 600,00 €	
TOTAL	648 550,28 €	5 822 186,93 €

UNE EXPLOITATIO AUX PERFORMA

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

L'exploitation GUYOT a connu une année difficile en raison de la problématique d'écoulement des CSR, en conséquence de quoi, l'exploitant a actionné tous les leviers pour minimiser ses pertes.

Dysfonctionnements constatés	Avancements observés
Réduction des effectifs de tri	Guyot considéré comme un fournisseur fiable en terme de CSR par les cimentiers et SECHE
Augmentation du refus/déclassement en entrée	Recherche active de nouvelles filières d'écoulement : <ul style="list-style-type: none">• Suède : 10 000 t/an ?• Belgique• Cimentiers avec CSR haut PCI issus de Refus de collecte sélective
Qualité des gravats de + en + problématique	
Qualité de tri au minimum sans recherche d'optimisation de la valorisation matière	
Focalisation de leur exploitation sur le volet CSR avec refus de prise en charge de certains flux	
Pas d'avancée sur une gestion des refus vers l'incinération	

Une conséquence majeure de cette année compliquée, ponctuée par des menaces de sortie de contrat et/ou d'attaques en justice, la relation de confiance avec GUYOT semble rompue.

DES SUJETS NECESSITANT UNE RE

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

Deux sujets attirent particulièrement l'attention des techniciens KERVAL :

- Gestion des flux sortants :

- **Qualité des gravats** : en l'état, les flux risquent de ne plus être acceptés en classe 3 (carrière) à hauteur de 5 €/t entrante. Par voie de conséquence, ils seraient alors envoyés en classe 2 à 106,50 €/t en 2020 – 170 €/t en 2025.
 - **Conséquence financière** = $100 \text{ €} * 2\,000 \text{ t} = 200\,000 \text{ €}$
- **Refus envoyé en classe 2 plutôt qu'en incinération** : les refus générés par Ti Valo, de l'ordre de 35% de l'entrant (8 800 t en 2019) sont intégralement dirigés vers l'enfouissement plutôt que vers l'incinération. **La raison : les flux restent trop marqués en charge thermique et ne sont donc pas absorbable par les fours actuels.**
 - **Conséquence financière** = impact de la TGAP enfouissement

- Nécessité absolue d'accueillir plus de tonnages :

- **Perspectives 2020 : limitées**, les encombrants voisins captables sont positionnés dans les fours à tarifs très bas (SMPRB – RENNES) et/ou dirigés vers l'enfouissement via marché public.
- **Perspectives 2021** : importantes, beaucoup de « marchés publics enfouissement » tombent et permettent d'espérer l'entrée de tonnages complémentaires :
 - Les prospects** : Smictom Pays de Vilaine, Redon, Rennes, Refus CS SPHERE, SITCOM-MI

QUID DE NOTRE CAPACITE REELLE D'ACCUEIL SI ACCORD NON TROUVE AVEC GUYOT ?

LES REPONSES TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

Afin de nous accompagner sur ces deux sujets, KERVAL a sollicité deux bureaux d'études, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage :

- **Cabinet EUREKA sur volet technique** : amélioration de la qualité des gravats et pistes d'optimisation de la valorisation matière

- **Chargés d'études** : Thierry OUDART
et Didier RALLU

Présence de non-inertes en trop forte quantité (plâtre et surtout de bois)

- **Cabinet Sages Service sur le volet PROSPECT**
et sécurisation juridique des conventions d'apports en cas d'accord KERVAL/EPCI extérieur.

- **Chargée d'études** : Sophie DESOUDIN



Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

5.

MESURES DES RISQUES ENGENDRES PAR UN ACCORD SUR LES BASES PROPOSEES

Mardi 18 février 2020

Réunion Bureau

Par rapport à l'accord soumis à votre potentielle approbation, on a réalisé 3 scénarios financiers 2020 afin **de mesurer le risque d'une signature**, eu égard au fait que le budget KERVAL 2020 ne pourra pas supporter un déficit supérieur à 1 000 000 d'€ sur l'installation :

- Signature de l'avenant et mobilisation des tonnes envisagées (50 000 t entrantes)
- Signature de l'avenant et non-mobilisation des tonnes prospectées (32 000 t entrantes)
- Pas de signature de l'avenant et maintien du contrat actuel (32 000 t entrantes)

BASE : signature avenant + 50 000 t entrante dont 5 000 t d'éco-mobilier + 5 000 t autres apportées par GUYOT (hors redevance)

	RECETTES	COUTS
AMORTISSEMENT		1 627 640,79 €
CHARGES FIXES EXPLOITATION + GER FIXE		2 169 923,59 €
CHARGES VARIABLE EXPLOITATION + GER VARIABLE		1 365 887,00 €
VALORISATION CSR		1 177 977,24 €
VALORISATION BOIS B ISSU ENC/DAE		108 017,26 €
VALORISATION INERTES		73 645,11 €
ELIMINATION via Lantic		- €
ELIMINATION déclassement via Gueltas		515 626,89 €
ELIMINATION refus TMB via Gueltas		1 014 520,60 €
DETOURNEMENT		271 068,00 €
RECETTES MATIERES METAUX/PLASTIQUES	301 458,78 €	
RECETTES MAT AUTRES/SOUTIENS CITEO	226 048,45 €	
REDEVANCE GUYOT/UTILISATION DU CENTRE	113 152,00 €	
TOTAL	640 659,23 €	8 324 306,48 €
COUT ANNUEL	7 683 647,25 €	
PRIX DE REVIENT A LA TONNE ENTRANTE	151,55 €	
RESULTATS APRES TARIFICATION DES PRESTATIONS		
RECETTES CLIENTS EXTERIEURS	3 244 000,00 €	
RECETTES TARIFS KERAL	3 086 000,00 €	
TOTAL	6 330 000,00 €	7 683 647 €
DEFICIT ANNUEL	1 353 647,25 €	
DONT	200 000 € de charges fixes compl. pour 40 000 t sur Lig	

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

BASE : signature avenant + 32 000 t entrante comme en 2019 – PAS REUSSI A MOBILISER DES TONNAGES EXTERIEURS

	RECETTES	COUTS
AMORTISSEMENT		1 627 640,79 €
CHARGES FIXES EXPLOITATION + GER FIXE		2 169 923,59 €
CHARGES VARIABLE EXPLOITATION + GER VARIABLE		710 965,50 €
VALORISATION CSR		538 065,83 €
VALORISATION BOIS B ISSU ENC/DAE		60 512,89 €
VALORISATION INERTES		41 257,10 €
ELIMINATION via Lantic		- €
ELIMINATION déclassement via Gueltas		288 861,94 €
ELIMINATION refus TMB via Gueltas		568 349,71 €
DETOURNEMENT		335 608,00 €
RECETTES MATIERES METAUX/PLASTIQUES	168 881,75 €	
RECETTES MAT AUTRES/SOUTIENS CITEO	126 635,75 €	
REDEVANCE GUYOT/UTILISATION DU CENTRE	288 400,00 €	
TOTAL	583 917,49 €	6 341 185,36 €
COUT ANNUEL	5 757 267,87 €	
PRIX DE REVIENT A LA TONNE ENTRANTE	184,23 €	
RESULTATS APRES TARIFICATION DES PRESTATIONS		
RECETTES CLIENTS EXTERIEURS	933 250,00 €	
RECETTES TARIFS KERVAL	3 086 000,00 €	
TOTAL	4 019 250,00 €	5 757 268 €
DEFICIT ANNUEL	1 738 017,87 €	
DONT	200 000 € de charges fixes compl. pour 40 000 t sur Lig	

BASE : pas de signature avenant et maintien des tonnages à 32 000 t entrante comme en 2019

	RECETTES	COUTS
AMORTISSEMENT		1 627 640,79 €
CHARGES FIXES EXPLOITATION + GER FIXE		1 969 923,59 €
CHARGES VARIABLE EXPLOITATION + GER VARIABLE		709 787,00 €
VALORISATION CSR		284 686,74 €
VALORISATION BOIS B ISSU ENC/DAE		60 396,74 €
VALORISATION INERTES		41 177,91 €
ELIMINATION via Lantic		- €
ELIMINATION déclassement via Gueltas		288 307,51 €
ELIMINATION refus TMB via Gueltas		567 258,83 €
DETOURNEMENT		273 007,81 €
RECETTES MATIERES METAUX/PLASTIQUES	168 557,60 €	
RECETTES MAT AUTRES/SOUTIENS CITEO	126 392,68 €	
REDEVANCE GUYOT/UTILISATION DU CENTRE	353 600,00 €	
TOTAL	648 550,28 €	5 822 186,93 €
COUT ANNUEL	5 173 636,65 €	
PRIX DE REVIENT A LA TONNE ENTRANTE	165,82 €	
RESULTATS APRES TARIFICATION DES PRESTATIONS		
RECETTES CLIENTS EXTERIEURS	929 750,00 €	
RECETTES TARIFS KERVAL	3 086 000,00 €	
TOTAL	4 015 750,00 €	5 173 637 €
DEFICIT ANNUEL	1 157 886,65 €	

Scénario donné à titre INFORMATIF, Guyot déclarant qu'il ne repartira pas sur une année 2020 aux mêmes conditions contractuelles.

En cas de non-accord, quel positionnement peut avoir GUYOT :

- **POURSUITE DE L'EXPLOITATION EN L'ETAT ?** = Gilles Le Fichous annonce officiellement un déficit de l'ordre de 600 000 € en 2019 alors même que le Directeur Général de Guyot Environnement, Erwan Guyot, est prêt à valider un déficit 2020 de 200 000 € MAX.
 - **Risque d'impacts lourds sur l'exploitation** : moins de personnel, plus de refus générés pour limiter la production CSR, limitation des tonnages entrants ?
- **ATTAQUE EN JUSTICE** = option la plus probable mais qui mettra du temps à être jugée :
 - **Demande de référé** pour GUYOT (délai 3 à 5 mois)
 - **Impossible** pour notre avocat = **soit une décision de justice sous 3 ans**
- **SORTIE IMMEDIATE DU CONTRAT ?** = mise en régie provisoire + relance d'un marché d'exploitation par KERVAL avec résultats aléatoires (aucun opérateur ne dispose de sorties CSR en export).
 - **Impact au niveau du personnel** : retour de 29 ETP (actuellement) à 12 ETP pendant la phase de régie provisoire et retour au tout enfouissement pendant 6 mois minimum
 - **Impact médiatique à ne pas négliger**

PERSPECTIVES SI ACCORD MOYEN TERME

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

En cas d'accord avec GUYOT, une année d'exploitation 2020 extrêmement compliquée au niveau financier mais des années 2021 et suivantes plus encourageantes, avec :

- Retour à la normale concernant les conditions d'exploitation,
- Plus de débat contractuel avec GUYOT,
- Des tonnages extérieurs, en quantité, qui rentreront à des tarifs intéressants (130 €/t minimum en 2021).

D'où une réduction significative de notre déficit d'exploitation annuel avant obtention de débouchés CSR locaux en 2023-24

Simulation 2021 autour de 900 000 €/an de déficit (impact TGAP qui limite la réduction).

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

5.

INTERVENTION DE GILLES LE FICHOUS – SUR LES BASES DE L'ACCORD ET LES RISQUES ENGENDRES PAR UN ECHEC DES DISCUSSIONS

Mardi 18 février 2020

Réunion Bureau

INTERVENTION DE GUYOT EN

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

RECAPITULATIF DES COÛTS LIÉS AUX FLUX DE CSR

Période	Quantité (T) CSR (1)	Quantité (T) CSR Production	Quantité (T) CSR Détournée (1)	Coût Traitement				Coût Valorisation				Coût Transport			Coût Global		
				Quantité (T) départ Usine	Quantité (T) réceptionnée en exutoire	Montant €	Prix €/t (2)	Quantité (T) départ Usine	Quantité (T) réceptionnée en exutoire	Montant €	Prix €/t (*)	Quantité (T) départ Usine	Montant €	Prix €/t (*)	Quantité (T) départ Usine	Montant €	Prix €/t (*)
jul-17	573,98	573,98	0,00	124,64	124,68	8 104,20 €	65,02 €	449,34	449,38	6 300,68 €	14,02 €	573,98	16 310,00 €	28,42 €	573,98	30 714,88 €	53,51 €
août-17	564,42	564,42	0,00	0,00	0,00	- €	- €	564,42	563,66	10 873,78 €	19,27 €	564,42	14 760,00 €	26,15 €	564,42	25 633,78 €	45,42 €
sept-17	652,88	652,88	0,00	127,34	127,40	10 348,40 €	81,27 €	535,54	524,42	9 571,00 €	18,21 €	652,88	13 395,00 €	20,52 €	652,88	33 314,40 €	51,03 €
oct-17	548,00	548,00	0,00	149,70	149,54	9 128,04 €	60,98 €	398,30	396,66	8 845,38 €	22,21 €	548,00	12 375,00 €	22,58 €	548,00	30 348,42 €	55,38 €
nov-17	1 161,88	1 161,88	0,00	276,68	278,82	16 825,02 €	60,81 €	885,20	882,48	14 151,20 €	15,99 €	1 161,88	20 020,00 €	17,23 €	1 161,88	50 996,22 €	43,89 €
déc-17	1 235,20	1 235,20	0,00	0,00	0,00	- €	- €	1 235,20	1 233,05	21 661,77 €	17,54 €	1 235,20	26 245,00 €	21,25 €	1 235,20	47 906,77 €	38,78 €
janv-18	875,48	875,48	0,00	0,00	0,00	- €	- €	875,48	871,56	19 659,57 €	22,46 €	875,48	21 160,00 €	24,17 €	875,48	40 819,57 €	46,63 €
févr-18	1 198,53	1 166,75	31,78	111,63	111,22	8 236,01 €	73,78 €	1 086,90	1 088,02	20 349,54 €	18,72 €	1 198,53	33 380,00 €	27,85 €	1 198,53	61 965,55 €	51,70 €
mars-18	967,66	835,22	132,44	159,74	159,74	10 924,13 €	68,40 €	807,96	806,45	17 361,44 €	21,49 €	967,66	24 584,88 €	25,42 €	967,66	52 880,44 €	54,65 €
avr-18	1 710,84	1 820,25	90,56	90,56	90,56	5 990,79 €	66,15 €	1 820,25	1 820,54	28 610,78 €	17,56 €	1 710,84	47 225,58 €	27,59 €	1 710,84	81 828,15 €	47,82 €
mai-18	1 338,88	1 269,90	68,98	48,98	48,98	4 796,34 €	97,92 €	1 289,90	1 290,24	25 213,93 €	19,55 €	1 338,88	32 864,73 €	24,55 €	1 338,88	62 875,01 €	46,96 €
juin-18	1 582,68	1 383,08	199,60	343,68	342,44	22 004,90 €	64,03 €	1 239,00	1 237,84	22 408,94 €	18,09 €	1 582,68	38 539,21 €	24,37 €	1 582,68	83 939,05 €	53,04 €
jul-18	1 560,02	1 451,96	108,06	405,00	405,40	28 045,54 €	69,25 €	1 155,02	1 152,92	19 305,98 €	16,71 €	1 560,02	34 002,50 €	21,80 €	1 560,02	81 354,02 €	52,15 €
août-18	1 751,24	1 751,24	0,00	22,78	22,82	3 080,70 €	135,24 €	1 728,46	1 725,88	26 730,85 €	15,47 €	1 751,24	38 360,00 €	21,90 €	1 751,24	68 171,55 €	38,93 €
sept-18	1 444,99	1 380,09	64,90	271,36	272,00	18 451,00 €	67,99 €	1 173,63	1 173,13	19 826,48 €	16,89 €	1 444,99	26 949,20 €	18,65 €	1 444,99	65 226,66 €	45,14 €
oct-18	1 937,80	1 846,16	91,64	143,08	143,18	8 968,94 €	62,68 €	1 794,72	1 799,39	27 176,90 €	15,14 €	1 937,80	38 504,41 €	19,87 €	1 937,80	74 650,26 €	38,52 €
nov-18	1 613,53	1 493,16	120,37	461,73	459,11	28 883,88 €	62,56 €	1 151,80	1 155,36	21 637,32 €	18,79 €	1 613,53	24 453,58 €	15,16 €	1 613,53	74 974,78 €	46,47 €
déc-18	1 972,44	1 757,54	214,90	797,72	798,10	82 139,82 €	65,36 €	1 174,72	1 174,16	24 820,10 €	21,13 €	1 972,44	36 225,63 €	18,37 €	1 972,44	113 185,55 €	57,36 €
janv-19	1 755,83	1 318,40	437,43	659,79	660,37	47 507,84 €	72,00 €	1 096,04	1 093,74	26 807,72 €	24,46 €	1 755,83	37 792,69 €	21,52 €	1 755,83	112 108,25 €	63,85 €
févr-19	1 593,78	1 465,50	128,26	233,70	233,66	16 581,39 €	70,36 €	1 358,10	1 356,60	30 346,92 €	22,39 €	1 593,78	33 212,27 €	20,84 €	1 593,78	80 140,55 €	50,28 €
mars-19	1 563,95	1 205,38	358,57	766,09	60 594,75 €	79,10 €	797,92	796,98	17 908,06 €	22,44 €	1 563,95	28 709,13 €	18,36 €	1 563,95	107 211,94 €	68,55 €	
avr-19	1 662,79	964,94	697,85	1 375,35	1 374,75	108 210,17 €	78,68 €	287,44	287,44	7 186,00 €	25,00 €	1 662,79	28 225,32 €	16,37 €	1 662,79	143 621,49 €	86,37 €
mai-19	1 386,52	1 002,94	383,58	851,42	853,84	60 967,11 €	71,61 €	534,10	534,10	12 087,74 €	22,63 €	1 386,52	27 568,25 €	19,90 €	1 386,52	100 623,10 €	72,62 €
juin-19	1 357,39	793,26	564,13	1 034,28	1 034,28	73 214,31 €	70,79 €	323,14	323,14	8 078,50 €	25,00 €	1 357,39	27 879,78 €	20,54 €	1 357,39	109 172,59 €	80,43 €
jul-19	1 383,44	1 094,37	289,07	1 284,16	1 283,35	91 740,70 €	73,15 €	129,28	128,18	3 204,50 €	24,79 €	1 383,44	28 724,08 €	20,76 €	1 383,44	123 669,28 €	89,39 €
août-19	1 311,83	814,98	496,85	1 280,01	1 291,01	97 952,52 €	76,93 €	21,82	21,78	392,04 €	17,97 €	1 311,83	24 456,43 €	18,64 €	1 311,83	122 801,00 €	93,61 €
sept-19	1 188,75	481,80	706,95	1 123,19	1 123,19	83 320,16 €	74,18 €	65,56	65,56	1 180,08 €	18,00 €	1 188,75	22 452,07 €	18,89 €	1 188,75	106 952,31 €	89,97 €
oct-19	1 642,43	838,56	803,87	1 642,43	1 647,21	138 442,00 €	84,29 €	0,00	0,00	0,00 €	- €	1 642,43	19 053,20 €	11,50 €	1 642,43	157 495,20 €	95,89 €
nov-19	1 223,96	744,38	479,58	1 087,28	92 093,20 €	84,63 €	135,82	134,56	3 364,00 €	24,77 €	1 223,96	112 927,11 €	14,27 €	1 223,96	112 927,31 €	92,26 €	
déc-19	945,12	671,14	273,98	296,34	296,34	26 641,12 €	89,90 €	648,78	648,78	16 219,50 €	25,00 €	945,12	15 600,00 €	16,51 €	945,12	58 460,62 €	61,86 €
						15 152,47	1 133 192,93 €			24 536,20	471 280,68 €			811 495,07 €			2 415 968,68 €

(1) Les quantités retenues pour le CSR en coût de traitement comprennent en plus du CSR Produit le CSR sur flux non traités sur la ligne qui est déterminé par l'application de la formule suivante : 62,069% sur flux refus CS -41,146 % sur flux

(2) Prix €/t

Transmis Keral le 21/10/2019 : Fin Septembre 2019 13 203,25 1 006 300,50 76,22 €

Mise à jour décembre 2019 : Fin Décembre 2019 17 014,76 1 335 183,02 78,47 €

Fait à brest le 14/02/2020

Erwan GUYOT

Représentant Permanent
de Guyot Environnement Groupe
Présidents

INTERVENTION DE GUYOT EN

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

Coût Transport			Coût Global		
Quantité (T) départ Usine	Montant €	Prix €/t (*)	Quantité (T) départ Usine	Montant €	Prix €/t (*)
573,98	16 310,00 €	28,42 €	573,98	30 714,88 €	53,51 €
564,42	14 760,00 €	26,15 €	564,42	25 633,78 €	45,42 €
652,88	13 395,00 €	20,52 €	652,88	33 314,40 €	51,03 €
548,00	12 375,00 €	22,58 €	548,00	30 348,42 €	55,38 €
1 161,88	20 020,00 €	17,23 €	1 161,88	50 996,22 €	43,89 €
1 235,20	26 245,00 €	21,25 €	1 235,20	47 906,77 €	38,78 €
875,48	21 160,00 €	24,17 €	875,48	40 819,57 €	46,63 €
1 198,53	33 380,00 €	27,85 €	1 198,53	61 965,55 €	51,70 €
967,66	24 594,88 €	25,42 €	967,66	52 890,44 €	54,65 €
1 710,82	47 226,58 €	27,60 €	1 710,82	81 828,15 €	47,83 €
1 338,88	32 864,73 €	24,55 €	1 338,88	62 875,01 €	46,96 €
1 582,68	39 525,21 €	24,97 €	1 582,68	83 939,05 €	53,04 €
1 560,02	34 002,50 €	21,80 €	1 560,02	81 354,02 €	52,15 €
1 751,24	38 360,00 €	21,90 €	1 751,24	68 171,55 €	38,93 €
1 444,99	26 949,20 €	18,65 €	1 444,99	65 226,66 €	45,14 €
1 937,80	38 504,41 €	19,87 €	1 937,80	74 650,26 €	38,52 €
1 613,53	24 453,58 €	15,16 €	1 613,53	74 974,78 €	46,47 €
1 972,44	36 225,63 €	18,37 €	1 972,44	113 185,55 €	57,38 €
1 755,83	37 792,69 €	21,52 €	1 755,83	112 108,25 €	63,85 €
1 593,76	33 212,27 €	20,84 €	1 593,76	80 140,55 €	50,28 €
1 563,95	28 709,13 €	18,36 €	1 563,95	107 211,94 €	68,55 €
1 662,79	28 225,32 €	16,97 €	1 662,79	143 621,49 €	86,37 €
1 385,52	27 568,25 €	19,90 €	1 385,52	100 623,10 €	72,62 €
1 357,39	27 879,78 €	20,54 €	1 357,39	109 172,59 €	80,43 €
1 383,44	28 724,08 €	20,76 €	1 383,44	123 669,28 €	89,39 €
1 311,83	24 456,43 €	18,64 €	1 311,83	122 801,00 €	93,61 €
1 188,75	22 452,07 €	18,89 €	1 188,75	106 952,31 €	89,97 €
1 642,43	19 053,20 €	11,60 €	1 642,43	157 495,20 €	95,89 €
1 223,96	17 470,11 €	14,27 €	1 223,96	112 927,31 €	92,26 €
945,12	15 600,00 €	16,51 €	945,12	58 460,62 €	61,86 €
	811 495,07 €			2 415 968,68 €	

traités sur la ligne qui est déterminé par l'application de la formule suivante : 62,959% sur flux refus CS +41,148 % sur flux

Transmis Keral le 21/10/2019 : Fin Septembre 2019 13 203,25 1 006 300,50 76,22 €

Mise à jour décembre 2019 : Fin Décembre 2019 17 014,76 1 335 183,62 78,47 €

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE

6.

DECISIONS DES ELUS AUTOUR DE 3 ALTERNATIVES

Mardi 18 février 2020

Réunion Bureau

Trois types de délibérations sont envisageables :

1. **APPROBATION** d'un accord selon les conditions actuelles,
2. **REFUS** d'un accord en l'état, trop défavorable au syndicat et potentiellement risqué pour les finances de Kerval,

> Variante : opportunité laissée à GUYOT de revenir vers nous avec un accord plus favorable pour validation au dernier Comité Syndical de la mandature
3. **AJOURNEMENT** de la décision, eu égard au fait que la prise de risque d'une telle signature doit relever de la prochaine mandature, *(sera perçu comme un refus pour GUYOT)*

Peu importe la nature de la délibération, le fait de l'acter administrativement permettra de renforcer la défense de Kerval en cas de jugement au tribunal administratif.

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 022-200043677-20200218-D474-DE



Kerval CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets